

GRÉSIVAUDAN

Dermatose : 19 communes placées en zone de surveillance

E.D.



Des tensions lors de l'euthanasie de plusieurs vaches touchées par la dermatose nodulaire en Savoie. Photo Le DL /Guillaume Balay

Alors qu'une douzaine d'exploitations en Savoie et Haute-Savoie sont désormais officiellement touchées par la dermatose nodulaire contagieuse, une maladie qui peut être mortelle pour les bovins, 19 communes situées dans le nord du Grésivaudan et Chartreuse, soit dans un périmètre de 50 km autour des foyers détectés, sont placées sous surveillance par arrêté préfectoral.

Depuis le 29 juin dernier, où pour la première fois en France, un foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) était confirmé dans un élevage bovin en Savoie, [les cas de contagion se multiplient](#). Quatre foyers, soit plus d'une dizaine d'exploitations, sont déclarés et depuis, des zones de protection (20 km) et de surveillance (50 km) ont été mises en place autour. Ces zones instaurées, par arrêtés préfectoraux, fixent des mesures de prévention par renforcement de la surveillance vétérinaire, ainsi que des restrictions notamment sur le déplacement des bovins visant à éviter que la maladie ne se diffuse dans d'autres élevages.

Pour rappel, cette dermatose nodulaire contagieuse, maladie vectorielle strictement animale, concerne exclusivement les bovins, les zébus et les buffles. Elle se transmet entre animaux par piqûre d'insectes de type stomoxe (mouche charbonneuse) ou taons. Les autres espèces

animales, comme les ovins et les caprins ne sont pas concernées. Cette maladie très contagieuse, [si elle apparaît dans un troupeau, entraîne systématiquement l'abattage du troupeau entier.](#)

Au 15 juillet, 19 communes du nord du Grésivaudan et du massif de Chartreuse, sont placées en zone de surveillance. Sont concernées : Allevard, Barraux, Chapareillan, Crêts-en-Belledonne, Goncelin, La Buissière, La Chapelle-du-Bard, La Flachère, Le Cheylas, Le Haut-Bréda, Le Moutaret, Le Touvet, Plateau-des-Petites-Roches, Pontcharra, Saint-Maximin, Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-d'Alloix, Sainte-Marie-du-Mont et Theys.

Dans un communiqué, le président du Grésivaudan, Henri Baile, indique qu'il a avisé l'ensemble des maires du territoire de la situation. Et demande aux organisateurs des manifestations accueillant des bovins ou des équins « de respecter les protocoles sanitaires indiqués par la préfecture et d'être vigilants quant à la provenance des animaux accueillis sur le territoire ». Des contrôles pourraient être menés lors de ces manifestations afin de s'assurer du respect des règles sanitaires.

Face à cette épizootie, « ma priorité est d'engager un dialogue avec l'ensemble des parties concernées, en particulier les agriculteurs du territoire et les organisateurs d'événements, afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire de leurs manifestations », insiste Henri Baile.